



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 14 octobre 2015

Dossier de presse

**Signature entre l'ACISE et L'État
d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2016 - 2020**



Le mercredi 14 octobre 2015 à 16h45,
dans les locaux du Centre d'Hébergement et de Réinsertion
Sociale de l'ACISE SamuSocial,
4 rue Martin Luther King à Fort-de-France.

Qu'est-ce qu'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ?

À quoi sert-il ?

Un CPOM permet de définir entre les parties des objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir dans le cadre d'un plan sur plusieurs années. En l'occurrence, l'État et l'ACISE déterminent une stratégie commune de réponse aux problématiques de la très grande précarité en Martinique, l'État attribue des moyens à l'ACISE SamuSocial pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie dans les cinq années qui viennent, et les parties s'accordent à évaluer conjointement et régulièrement cette stratégie et ses effets sur le territoire.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens permet aussi à l'ACISE de travailler dans une certaine sérénité, une partie importante du financement de ses activités d'urgence sociale étant couverte pour une période de cinq ans. Le CPOM est enfin un document stratégique sur lequel l'ACISE peut s'appuyer pour solliciter auprès d'autres partenaires les financements qui lui manquent afin de mener à bien la mission qui lui est confiée.

Quelles sont les actions de l'ACISE couvertes par le nouveau CPOM ? Pour quel montant ?

L'ACISE et l'Etat ont été liés par un premier CPOM pour le financement des actions d'urgence sociale sur la période 2010 - 2014. Ce contrat a fait l'objet d'une évaluation externe qui a conclu au bon respect de ses engagements par l'ACISE. De plus, au cours des années écoulées, l'Etat a octroyé à l'ACISE de nouveaux moyens, en termes de places d'hébergement notamment.

Le nouveau CPOM conclu avec l'État couvre tout le périmètre des actions médico-sociales de l'ACISE : un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) dit « multi-dispositifs » qui offre 20 places d'hébergement d'urgence et 34 places d'hébergement de stabilisation, le SamuSocial qui mène des maraudes en rue à la rencontre des sans abris, un accueil de jour (douches, vêtements, lieu de repos, accès à des travailleurs sociaux et personnels médicaux), et un service de restauration. Nouveauté, le CPOM 2016 – 2020 couvre aussi le financement de 15 places en Maisons Relais.

Le montant total du CPOM s'élève à 3 438 000 € sur cinq ans, soit 687 600 € par an.

Quelles sont les enjeux du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen 2016 – 2020 ?

Le nouveau CPOM engage tout d'abord l'ACISE à poursuivre l'amélioration continue de sa prise en charge des plus précaires dans une démarche globale, pluridisciplinaire, respectueuse de tous et axée sur la « bien traitance ». La prévention de la grande exclusion, et la recherche de solutions adaptées seront au cœur des priorités de l'ACISE dans les prochaines années.

Le CPOM 2016 – 2020 consacre ensuite la dimension régionale des dispositifs d'urgence que porte l'ACISE, en particulier les équipes mobiles. Le SamuSocial rayonnait jusqu'à présent essentiellement sur l'agglomération du centre de la Martinique, il devra dorénavant se projeter davantage dans le Nord et le Sud du territoire. Cette nouvelle étendue géographique permettra, au terme de son développement, de répondre aux besoins qui existent dans les communes et d'offrir des solutions aux acteurs locaux, en particulier les Centre Communaux d'Action Sociale. En effet, le nouveau CPOM place enfin l'ACISE au centre d'un futur maillage territorial destiné à la prise en charge complète des plus démunis. L'établissement de partenariats, tant avec les pouvoirs publics qu'avec les associations de solidarité, sera donc une étape cruciale à la mise en place d'un réseau complémentaire d'acteurs opérationnels. La présence de l'ACISE au sein de la gouvernance du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation renforce la stratégie globale de prise en charge des sans abris et plus démunis, notamment par l'accès à l'hébergement et au logement autonome.

Contact presse réservé aux médias

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 /audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr 2/2